

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°16-2023**Date de convocation :**
16/02/2023**Date d'affichage :**
06/03/2023**Nombre de conseillers en
exercices : 11****Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 9****Nombre de pouvoirs : 2****Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0****Objet : DEMANDE DE
SUBVENTION – COMITÉ
DES FÊTES****Certifié exécutoire
compte tenu de :
Sa transmission en
Préfecture le :****Et de sa publication le :****Le Maire**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme. La 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline
M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie, et Mme LEROY-
LONGUET Marie-Pierre

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à
Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre) et Mme KIENZEL Delphine
donne pouvoir à Mme MEULIN Maryline.

Mme MEULIN Maryline est désignée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION – COMITÉ DES FÊTES

VU la demande de subvention de Mme LEGROS Alexandra,
Présidente du Comité des Fêtes de Crouy-Saint-Pierre ;

Considérant que Madame LEGROS Alexandra, et Monsieur CLÉRÉ
Denis, sont membres du bureau [Présidente et Trésorier] sont
invités à quitter la salle du conseil pendant le débat et le vote de la
demande de subvention.

Monsieur le Maire propose une subvention d'un montant de 500€.
Monsieur le Maire rappelle que cette association prend en charge
l'organisation des festivités communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité [9]

- Décide d'accorder une subvention d'un montant de 500€ à
l'association Comité des Fêtes de Crouy-Saint-Pierre.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

